



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/097

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 5 : CESSION D'UN TERRAIN RUE DE NANCY

Par courrier en date du 23 juillet 2020, Monsieur et Madame Cyril SPINDLER nous font part de leur intention d'acquérir le terrain à l'angle de la rue de Nancy et de la rue Erckmann Chatrian, cadastré section 9 parcelle 207 d'une contenance de 8a85 en vue d'y construire une maison d'habitation.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide de céder à Monsieur et Madame SPINDLER le terrain communal situé à l'angle de la rue de Nancy et de la rue Erckmann Chatrian d'une contenance de 8a85 au prix de 5 000 € l'are, auquel se rajoutent les frais d'étude géotechnique préalable à la vente d'un terrain à bâtir d'un montant de 1 440 € TTC,

- prend acte que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette cession.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ